

Intégration de Moutier, période transtoire pour les activités professionnelles soumises à autorisation

Raoul Jaeggi (PVL)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la cité prévôtise de Moutier fera pleinement partie de la République et Canton du Jura. Ce rattachement, fruit d'un long processus démocratique, doit être vécu comme un nouveau départ, fondé sur la confiance, l'intégration et la continuité.

Or, un média local nous apprend que l'exemple du ramoneur Boris Berthoud, établi à Moutier depuis dix ans, illustre une situation qui, à l'heure actuelle, paraît à bien des égards contraire à cet esprit. En raison du système de monopole cantonal sur le ramonage, l'État, par le biais de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA), désigne un maître ramoneur d'arrondissement. Or, il a été décidé que Moutier ne formerait pas un arrondissement à part entière et que les entreprises déjà actives suffisaient à couvrir les besoins du Jura. Résultat : Monsieur Boris Berthoud ne pourra plus exercer à Moutier, bien qu'il y travaille depuis une décennie, qu'il y connaisse parfaitement ses clients et qu'il y ait bâti son entreprise avec sérieux et confiance.

Cette situation n'est pas anodine. Selon M. Berthoud, la clientèle de Moutier représente près de 25% de son chiffre d'affaires. Lui interdire d'y exercer revient donc, de fait, à le contraindre à déplacer son entreprise, voire à en mettre en péril l'existence. Tout cela, non pas pour des raisons de qualité ou de sécurité, mais simplement à cause d'un découpage administratif.

L'intégration de Moutier doit se faire dans le respect de ses habitants, de ses entreprises et de celles et ceux qui y travaillent depuis des années.

Vu ce qui précède, en adéquation avec les décisions prises pour les notaires, le Gouvernement peut-il envisager d'accorder une dérogation temporaire ou exceptionnelle permettant à M. Boris Berthoud de continuer à exercer son activité de ramonage à Moutier, au moins durant une période transitoire suivant le rattachement de la commune ?

Le Gouvernement peut-il nous informer si d'autres activités sont concernées par une problématique similaire ?

Raoul Jaeggi (PVL)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Paul Monnerat (PVL)

Intervention déposée officiellement le 03 novembre 2025